



CC de Sélestat (Siren : 246700967)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Sélestat
Arrondissement	Sélestat-Erstein
Département	Bas-Rhin
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	28/12/1995
Date d'effet	01/01/1996

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. MARCEL BAUER

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	1 rue Louis Lang
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	67604 SELESTAT CEDEX
Téléphone	03 88 58 01 60
Fax	03 88 82 99 30
Courriel	contact@cc-selestat.fr
Site internet	http://www.cc-selestat.fr/

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	37 196
Densité moyenne	218,38

Périmètre

Nombre total de communes membres : 12

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
67	Baldenheim (216700195)	1 165
67	Châtenois (216700732)	4 082
67	Dieffenthal (216700948)	254
67	Ebersheim (216701151)	2 345
67	Ebersmunster (216701169)	514
67	Kintzheim (216702399)	1 612
67	La Vancelle (216705053)	394
67	Mussig (216703108)	1 193
67	Muttersholtz (216703116)	1 999
67	Orschwiller (216703629)	645
67	Scherwiller (216704452)	3 199
67	Sélestat (216704627)	19 794

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 29

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Hydraulique
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales
Sanitaires et social
- Action sociale
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)
Développement et aménagement social et culturel
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

médiathèque communautaire et réseau des bibliothèques locales

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs
centre sportif intercommunal (CSI) de Sélestat et COSEC Frédéric Koch de Chatenois Terrains de grands jeux en gazon synthétique : terrains de compétition et les aménagements connexes indissociables Terrains multisports extérieurs de proximité Nouveaux équipements sportifs couverts pour le secteur Ried à Baldenheim et pour le secteur Piémont à Kintzheim Nouveau stade omnisports

- Etablissements scolaires

- Activités péri-scolaires

- Activités culturelles ou socioculturelles

- Activités sportives

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Organisation des transports urbains

- Transport scolaire

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

- Etudes et programmation

Développement touristique

- Tourisme

La CC est compétente pour fixer les termes d'une politique touristique, d'accueil et d'information d'intérêt communautaire et soutenir les organismes qui s'y engagent ; définir et engager les actions en faveur de la promotion du tourisme sur le territoire communautaire ; engager toutes les actions de soutien jugées aptes au développement, à la commercialisation et la mise en marché de l'offre touristique du territoire notamment celles pouvant conduire à la création, au développement ou la gestion d'un OTI. Sont définis d'intérêt communautaire : la promotion du tourisme sur le territoire communautaire ; les actions de développement touristique pouvant notamment revêtir la forme d'ingénierie touristique ou d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et pour les projets d'aménagements et d'équipements touristiques de la CCS, de projets de territoire, de gestion d'équipements, notamment celle de l'Espace Tourisme Alsace Centrale sur l'aire des services autoroutière du Haut-Koenigsbourg sur l'A35, d'aide aux porteurs de projets publics ou privés, portage de signature touristique. Ces actions peuvent concourir au développement touristique de l'activité touristique et à la valorisation des ressources humaines. Les actions, seul ou en partenariat, de promotion touristique du territoire communautaire, de ses potentialités et de ses offres, en coordination avec les schémas départemental et régional. La politique d'accueil touristique communautaire adossée à l'image et l'organisation et la rationalisation des actions qu'elle peut induire. La fiabilisation des informations touristiques structurelles traitées de manière égalitaire sur l'ensemble du territoire communautaire. Les éditions de tous documents et brochures touristiques couvrant l'ensemble du territoire communautaire sur tous supports. Les actions permettant de concourir à la qualification de l'offre touristique du territoire, l'accès à la marque Qualité tourisme, le soutien à des engagements de certification et l'animation de la qualité sur le territoire. La commercialisation des produits et de l'offre touristique du territoire depuis sa présentation commerciale jusqu'à l'action de vente ou de réservation. La mise en oeuvre des actions pourra s'effectuer seule ou en partenariat avec des organismes existants. Le suivi de l'observation touristique, la mesure de la fréquentation et de la satisfaction des clientèles en y associant les acteurs pour l'identification, la mesure de l'impact du tourisme, la mise en place de tableaux de bord de gestion de l'action touristique. La participation ou l'organisation d'animation de grande envergure à savoir : le sentier gourmand de Scherwiller

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Politique du logement non social

Autres

- Acquisition en commun de matériel

- Gestion d'un centre de secours

- | |
|---|
| - NTIC (Internet, câble...) |
| - Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage |
| - Autres |

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
67	SYNDICAT MIXTE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE MOSELLE (256701152)	SM ouvert	1 107 725
67	SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES D'ALSACE CENTRALE (256702960)	SM fermé	130 284
67	SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE SELESTAT ET SA REGION (200000461)	SM fermé	77 530

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)